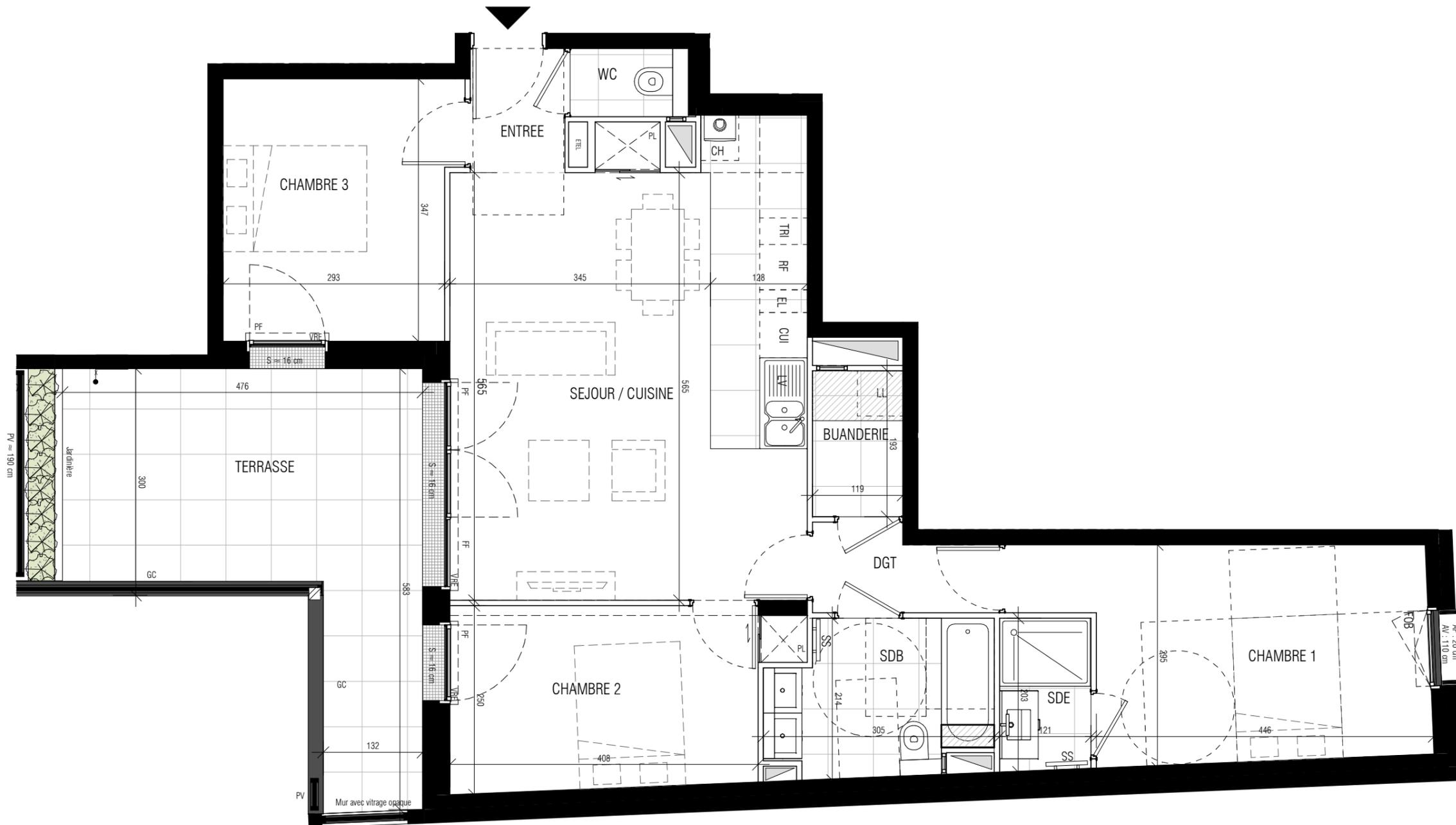
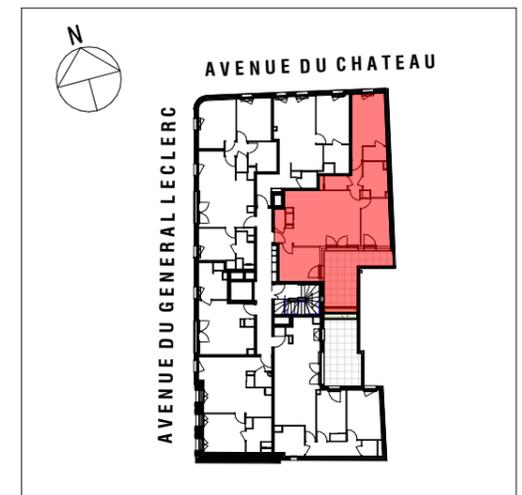


## L'AVANT GARDE

2 Avenue du Château  
161-163 Avenue du Général Leclerc  
92340 - BOURG-LA-REINE

APPARTEMENT	13
NIVEAU	1ER ETAGE
TYPE	4P



PIECES	SURFACE HABITABLE
SEJOUR / CUISINE	28.36 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	13.72 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10.49 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10.25 m <sup>2</sup>
SDB	5.61 m <sup>2</sup>
DGT	2.58 m <sup>2</sup>
SDE	2.43 m <sup>2</sup>
BUANDERIE	2.30 m <sup>2</sup>
ENTREE	2.05 m <sup>2</sup>
WC	1.41 m <sup>2</sup>
TOTAL	79.20 m <sup>2</sup>

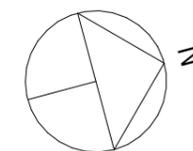
EXTERIEUR	SURFACE
TERRASSE	17.50 m <sup>2</sup>
TOTAL	17.50 m <sup>2</sup>

●-x-	Robinet de puisage	Dgt	Dégagement
VRE	Volet roulant électrique	ETEL	Tableau électrique
GC	Garde-corps	PL	Placard
PF	Porte-fenêtre	CH	Chaudière
F	Fenêtre	SS	Sèche-serviettes
FF	Fenêtre fixe	LL	Lave-linge
FOB	Fenêtre avec oscillo battant	LV	Lave-vaisselle
VP	Volet persienne	RF	Réfrigérateur
AP	Appuis	CU	Cuisson
AV	Allège vitrée	EL	Emplacement libre
	Gaine technique	TRI	Emplacement pour le tri
	Poutres et retombées	S	Seuil
	Soffite	PV	Pare vue

SIGNATURE SCCV BLR PETIT CHAMBORD :

SIGNATURE ACQUEREUR :

NOTA :  
Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. Des modifications peuvent être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, administratives et réglementaires lors de la réalisation notamment pour les dimensions libres, les positions de baies, équipements et hauteurs sous plafonds. Les surfaces données sont approximatives. Les retombées, soffites, faux plafond, hauteurs sous faux plafond et les emplacements des équipements sont figurés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1).



NOTA : La surface des placards est incluse dans celles des pièces attenantes.  
Le mobilier est représenté à titre indicatif.

DATE: 05/06/2023 IND: 2